

La reconnaissance faciale, ce sont les hommes du XIXème siècle qui en parlent le mieux

Petite revue de presse

Suite à l'avis de la CNIL indiquant que l'expérimentation de la reconnaissance faciale dans deux lycées de la région Sud-Paca était illégale, nous avons analysé les réactions à chaud de messieurs Muselier et Estrosi sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter les 29 et 30 octobre 2019, ainsi que dans un article de Nice-Matin daté du 30 octobre 2019.

Une idéologie positiviste du XIXème siècle

On observe tout d'abord une série de réactions qualifiant la CNIL d'organisme « poussiéreux » ayant « un siècle de retard », « obstinée » et provoquant des « blocages ». Estrosi et Muselier, eux, se rangent dans le camp de la « dynamique » et de « l'expérimentation ». Ils proposent des outils de sécurité « efficaces et modernes ». Il y aurait donc d'un côté les ringards qui n'ont rien compris et de l'autre MM Estrosi et Muselier à l'avant-garde de la high tech. Un sommet est tout de même atteint par M. Estrosi qui qualifie les principes posés par le règlement général de protection des données (RGPD) de « **principes dépassés** ». Voilà deux hommes politiques tenants béats - ou intéressés - du positivisme façon XIXème siècle, selon lequel science et progrès vont forcément de pair.

Casser le thermomètre, plutôt que de faire baisser la température

Faute de pouvoir, pour le moment, tordre le bras à la CNIL, M. Estrosi déclare à Nice-Matin qu'il faut « des réformes pour **réduire l'influence de la CNIL** ». Une commission vous indique que là, vous dépassez les bornes ? Pourquoi on s'embarrasserait d'une commission « caillou dans les bottes » qui empêche M. le maire de surveiller qui il a envie de surveiller et M. l'industriel de faire de confortables marges avec la reconnaissance faciale ? La solution est simple, réduisons la CNIL au rang de bureau d'enregistrement comme le sont les commissions nationales et départementales de la vidéosurveillance.

L'objectif policier de l'expérimentation dans les lycées

Dans le dossier de présentation de l'expérimentation du contrôle par reconnaissance faciale à l'entrée des lycées, il n'était question que d'une innocente gestion des flux et d'un banal contrôle des lycéens à l'entrée de leur établissement ; mais soudainement, après que la CNIL l'ait déclarée illégale, le véritable objectif policier de l'opération se laisse découvrir à travers la déclaration de M. Estrosi à Nice-Matin, lorsqu'il évoque « la guerre contre le terrorisme » et l'utilisation des fichiers du ministère de l'intérieur combinés avec la reconnaissance faciale : « Les technologies liées à l'intelligence artificielle, dont fait partie la reconnaissance faciale, permettent de localiser et de suivre un de ces individus pour l'empêcher de nuire. » Le véritable projet qui se profile est celui d'**une surveillance généralisée, permanente, automatisée et invisible** de la totalité de la population.

L'intérêt sécuritaire de l'expérimentation d'une vidéo surveillance à comparaison faciale à l'entrée des lycées serait donc de repérer l'intrusion ou la tentative d'intrusion de l'un de ces individus présumés dangereux et fichés par les services de l'État. On imagine bien en effet un tel individu, formé, préparé pour perpétrer un attentat se présenter sans cagoule à l'entrée d'un établissement, sous l'œil attentif des caméras, afin de passer proprement et sans histoires le portique d'entrée, en ayant fait la queue peut-être ?

Habituer la population, banaliser l'utilisation de la reconnaissance faciale.

Les politiciens pro reconnaissance faciale et les industriels qui développent ces produits le savent parfaitement : les français n'aiment pas la reconnaissance faciale. Ils vont donc procéder exactement

comme ils l'ont fait pour imposer la vidéosurveillance généralisée. Il faut tout d'abord habituer progressivement la population à supporter la reconnaissance faciale dans les lieux publics, d'où l'intérêt majeur d'habituer les jeunes lycéens. Il est aussi nécessaire de faire croire à la population que cette technologie est « parfaitement encadrée par les services de l'Etat » comme le déclare M. Estrosi à Nice-Matin, comme si l'Etat était un modèle du genre en matière de protection des libertés individuelles. Ainsi, dans ce schéma de pensée, pouvoir en contre-pouvoir s'incarnent dans la même institution ; ce n'est pas banal !

Notre sécurité, la « guerre contre le terrorisme » que M. Estrosi souhaite mettre en avant pour justifier ce projet actuellement mis en veilleuse, sont des enjeux trop importants pour que nous laissions certains politiciens et les industriels directement intéressés qui les inspirent en sous-main, laisser croire à nos concitoyens que la technologie va résoudre tous les problèmes de sécurité ; à Nice, nous le savons plus qu'ailleurs. 58 des 59 attentats déjoués depuis six ans en France l'ont été grâce au renseignement humain.